



**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 17 janvier 2023 (18h32)
Hôtel de Ville - Salle Montgolfier**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	27
Votants	:	30
Convocation et affichage	:	11/01/2023
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Sophal LIM

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAIGNE, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Jérôme DOZANCE, Juanita GARDIER, Danielle MAGAND, Gracinda HERNANDEZ, Michel SEVENIER, Sophal LIM, Claudie COSTE, Catherine MICHALON, Maryanne BOURDIN, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Lokman ÜNLÜ, Stéphanie BARBATO-BARBE, Clément CHAPEL, Jérémy FRAYSSE, Simon PLENET, Antoine MARTINEZ, Louisa GRENOT, François CHAUVIN, Laura MARTINS PEIXOTO, Frédéric GONDRAND, Michel HENRY-BLANC, Vincent DUGUA.

Pouvoirs : Bernard CHAMPAHNET (pouvoir à Frédéric GONDRAND), Catherine MOINE (pouvoir à Gracinda HERNANDEZ), Romain EVRARD (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Antoinette SCHERER (pouvoir à Juanita GARDIER), Eric PLAGNAT (pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE).

Etaient absents et excusés : Jamal NAJI.

**CM-2023-16 - SPORTS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
ET CLUBS SPORTIFS - CHARTE SPORTIVE ET AIDE AU FONCTIONNEMENT -
EXERCICE 2023**

Rapporteur : Monsieur Jérémy FRAYSSE

Le Conseil municipal de la Commune d'Annonay a statué le 23 novembre 2009 pour la mise en place d'une charte sportive communale dont les principes ont abouti à l'instauration d'un nouveau mode de répartition des subventions aux associations et clubs sportifs de la ville.

Le calcul de la répartition est effectué conformément aux critères approuvés par le Conseil municipal du 21 décembre 2009. Lesdits critères figurent en annexe de la présente délibération.

Le montant de l'enveloppe pour 2023 s'élève à 164.265 €. Il convient de procéder à l'attribution aux associations et clubs sportifs du solde de cette enveloppe, qui est réparti comme suit :

CLUB		MONTANT 2022	MONTANT 2023
ANNONAY JOGGING CLUB		2.466,95 €	2.650,74 €
ANNONAY SAVATE CLUB		811,57 €	772,50 €
L'ANNONÉENNE		3.606,45 €	3.526,29 €
ACAVTT ANNONAY		928,94 €	496,58 €
ANNONAY SQUASH		-	222,81 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE JOUEURS DE BOULES D'ANNONAY	ASJBA	1.529,23 €	3.114,47 €
BASKET CLUB NORD-ARDÈCHE	BCNA	25.959,90 €	20.998,48 €
BOXE AMÉRICAINE ANNONAY	BAA	1.605,91 €	1.547,09 €
CERCLE D'ESCRIME D'ANNONAY		1.980,70 €	3.143,21 €
CLUB D'ECHECS DU BASSIN D'ANNONAY		1.325,11 €	784,98 €

CLUB SPORTIF ANNONÉEN	CSA	39.431,33 €	40.253,13 €
CLUB DE TIR D'ANNONAY		9.249,32 €	9.768,78 €
COMPAGNIE D'ARC D'ANNONAY	CAA	5.961,70 €	5.732,53 €
CYCLOTOURISTES ANNONÉENS		2.425,29 €	1.901,24 €
FOOTBALL CLUB ANNONÉEN	FCA	22.334,88 €	23.376,39 €
HANDBALL CLUB ANNONAY	HBCA	9.916,76 €	10.352,51 €
LES PLUMES D'ARDECHE NORD	PAN 07	384,21 €	1.211,46 €
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (FONCTIONNEMENT)	OMS	4.200,00 €	4.300,00 €
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (CENTRE MEDICO-SPORTIF)	OMS	2.583,32 €	2.742,08 €
OKINAWATÉ KARATÉ CLUB ANNONAY		9.161,68 €	7.961,09 €
PETITE BOULE ANNONÉENNE	PBA	1.021,93 €	504,28 €
PATRO SPORTS ANNONAY	PSA	3.403,91 €	3.482,78 €
SKI CLUB ANNONAY		606,14 €	492,08 €
STADE OLYMPIQUE ANNONEEN	SOA	5.618,44 €	5.794,51 €
TAEKWONDO CLUB ANNONAY		530,45 €	409,08 €
TENNIS CLUB ANNONAY	TCA	2.506,20 €	3.130,95 €
TENNIS DE TABLE DU BASSIN D'ANNONAY	TTBA	1.757,35 €	2.094,96 €
UNION NATIONALE DU SPORTS SCOLAIRE		-	2.500,00 €
UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE (CROSS)	UNSS	-	1.000,00 €
TOTAL		161.307,67 €	164.265,00 €

Par ailleurs, il est attribué une subvention annuelle de 14.000 € à quatre associations dans le cadre de l'aide au fonctionnement des clubs (ex convention d'objectifs).

Dans l'attente de l'aboutissement de la refonte de la charte sportive et des modalités de financement des clubs, il est proposé au Conseil municipal de procéder au versement de cette subvention annuelle à :

- L'Annonéenne,
- le Basket club Nord-Ardèche,
- le Football club annonéen,
- le Handball club annonéen.

Ces aides de 14.000 € pour l'Annonéenne, le Basket club Nord-Ardèche, le Football club annonéen, le Handball club annonéen sont versées au titre de l'exercice 2023.

Pour le Club sportif annonéen, une subvention de 30.000 € est versée au titre de l'exercice 2023 selon les modalités de la convention d'objectifs jointe à la présente délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1611-4, L2121-29, et L2311-7,

VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et suivants,

VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

VU le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

VU la délibération 270.2009 en date du 23 novembre 2009 approuvant la charte sportive communale et les modalités de répartition des subventions aux associations et clubs sportifs,

VU l'avis favorable de la commission générale du Mardi 10 Janvier 23,

VU l'avis favorable de la commission générale du

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,

Par 30 voix votant pour

Ne prenant pas part au vote :
Juanita GARDIER, Laura MARTINS PEIXOTO

APPROUVE l'attribution des subventions aux associations et clubs sportifs pour l'année 2023, conformément aux modalités d'attribution prévues par la charte sportive communale, pour un montant total de 164.265 € réparti comme suit :

CLUB		MONTANT 2022	MONTANT 2023
ANNONAY JOGGING CLUB		2.466,95 €	2.650,74 €
ANNONAY SAVATE CLUB		811,57 €	772,50 €
L'ANNONÉENNE		3.606,45 €	3.526,29 €
ACAVTT ANNONAY		928,94 €	496,58 €
ANNONAY SQUASH		-	222,81 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE JOUEURS DE BOULES D'ANNONAY	ASJBA	1.529,23 €	3.114,47 €
BASKET CLUB NORD-ARDÈCHE	BCNA	25.959,90 €	20.998,48 €
BOXE AMÉRICAINE ANNONAY	BAA	1.605,91 €	1.547,09 €
CERCLE D'ESCRIME D'ANNONAY		1.980,70 €	3.143,21 €
CLUB D'ECHECS DU BASSIN D'ANNONAY		1.325,11 €	784,98 €
CLUB SPORTIF ANNONÉEN	CSA	39.431,33 €	40.253,13 €
CLUB DE TIR D'ANNONAY		9.249,32 €	9.768,78 €
COMPAGNIE D'ARC D'ANNONAY	CAA	5.961,70 €	5.732,53 €
CYCLOTOURISTES ANNONÉENS		2.425,29 €	1.901,24 €
FOOTBALL CLUB ANNONÉEN	FCA	22.334,88 €	23.376,39 €
HANDBALL CLUB ANNONAY	HBCA	9.916,76 €	10.352,51 €
LES PLUMES D'ARDECHE NORD	PAN 07	384,21 €	1.211,46 €
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (FONCTIONNEMENT)	OMS	4.200,00 €	4.300,00 €
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (CENTRE MEDICO-SPORTIF)	OMS	2.583,32 €	2.742,08 €
OKINAWATÉ KARATÉ CLUB ANNONAY		9.161,68 €	7.961,09 €
PETITE BOULE ANNONÉENNE	PBA	1.021,93 €	504,28 €
PATRO SPORTS ANNONAY	PSA	3.403,91 €	3.482,78 €
SKI CLUB ANNONAY		606,14 €	492,08 €
STADE OLYMPIQUE ANNONEEN	SOA	5.618,44 €	5.794,51 €
TAEKWONDO CLUB ANNONAY		530,45 €	409,08 €
TENNIS CLUB ANNONAY	TCA	2.506,20 €	3.130,95 €
TENNIS DE TABLE DU BASSIN D'ANNONAY	TTBA	1.757,35 €	2.094,96 €
UNION NATIONALE DU SPORTS SCOLAIRE		-	2.500,00 €
UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE (CROSS)	UNSS	-	1.000,00 €
TOTAL		161.307,67 €	164.265,00 €

APPROUVE le versement de l'aide au fonctionnement aux associations et clubs sportifs pour l'année 2023 pour un montant total de 86.000 € réparti comme suit :

CLUB		MONTANT
L'ANNONÉENNE		14.000 €
BASKET CLUB NORD-ARDÈCHE	BCNA	14.000 €
CLUB SPORTIF ANNONÉEN	CSA	30.000 €
FOOTBALL CLUB ANNONÉEN	FCA	14.000 €
HANDBALL CLUB ANNONAY	HBCA	14.000 €
TOTAL		86.000,00 €

PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2023,

VALIDE le versement, au titre de l'exercice budgétaire 2023, de ces subventions aux associations sportives,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 19/01/23

Affiché le : 23/01/23

Transmis en sous-préfecture le : 19/01/23

Identifiant télétransmission : 007-210700100-20230117-38602-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Le Maire

Simon PLENET